



## COEC'EAU - REUNION DE LANCEMENT

### Compte rendu

27 juin 2013 à 14h30 au siège de l'ASA du Canal de Carpentras

*Etaient présents :*

BLANC Gilles : Direction Départementale des Territoires de Vaucluse  
NALBONE Olivier : Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
GRAPIN Jean-Louis : Conseil Général de Vaucluse  
CHAZALON Jean-Michel et JETHRIT Hélène : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
BERNARD Claire : Chambre d'Agriculture du Vaucluse  
BAKOUR Laetitia : EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux  
NAVARRO Olivier : Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale  
TENTORINI Christel : Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues  
DOUMENC Fabrice, PIGNARD Sandrine et DAVID Séréna : ASA du Canal de Carpentras

*Excusé :*

SERVAIRE Michel : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze

*Absent :*

MOLLET Julien : Office Nationale des Eaux et Milieux Aquatiques 84

---

Sandrine PIGNARD ouvre la séance. Après avoir remercié les personnes présentes, Sandrine PIGNARD présente l'ordre du jour :

- Contexte et fonctionnement théorique de la COEC'EAU
- Bilan des volumes disponibles pour l'année 2013
- Bilan des restitutions réalisées en juin 2013
- Destination des économies d'eau 2013
- Destination des économies d'eau futures
- Composition et fonctionnement de la COEC'EAU.

Après un rapide tour de table de présentation, Séréna DAVID rappelle le contexte de la COEC'EAU.

## Contexte de la COEC'EAU

---

### **Le Contrat de Canal**

La COEC'EAU, commission des économies d'eau, est une émanation du comité de pilotage du Contrat de Canal. Le Contrat de Canal s'appuie sur une démarche de gestion concertée des canaux, initiée en 2005 par l'ensemble des canaux du Vaucluse. Ce contrat, signé par l'ensemble des partenaires le 4 octobre 2012, comprend 4 documents fondateurs : un mémoire qui présente le canal et rappelle la démarche Contrat de Canal, un document contractuel qui liste les engagements de chaque signataire et les opérations à réaliser, le programme d'opérations qui rassemble les fiches descriptives de chacune des 74 opérations, et enfin, le protocole de gestion des économies d'eau.

### **Le Protocole de gestion**

Ce dernier document concerne les économies générées par certaines des opérations du Contrat de Canal cofinancées par l'Agence de l'Eau. Le canal de Carpentras s'est en effet engagé à restituer aux milieux naturels 50% des économies d'eau réalisées dans le cadre du Contrat de Canal grâce à des opérations cofinancées par l'Agence de l'Eau. Les économies réalisées sont comptabilisées depuis 2005 et les volumes d'eau à restituer sont mis à disposition des milieux pour une durée de 25 ans. Le but de ces restitutions aux milieux est l'amélioration du fonctionnement des milieux.

### **Les Milieux naturels**

Les milieux concernés sont en priorité les milieux aquatiques locaux (cours d'eau, zone humide et nappes). En cas d'absence de besoin des milieux locaux, les volumes d'eau sont laissés à disposition du bassin versant durancien.

### **Rôle de la COEC'EAU**

Dans ce cadre, la COEC'EAU a pour rôle de suivre et de mettre en œuvre le protocole de gestion et notamment de soumettre au comité de pilotage du Contrat de Canal des propositions pour la destination des économies d'eau.

### **Cadre des restitutions**

Les restitutions aux milieux naturels effectuées dans le cadre du protocole de gestion ont pour but d'améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques. Elles doivent faire l'objet d'un acte administratif formel et une convention doit être établie pour chaque restitution. La convention devra préciser les besoins (volumes et période de restitution), les modalités du suivi et du comptage des volumes restitués, ainsi que l'indemnisation de l'ASA pour les frais de fonctionnement supplémentaires engagés.

### **Volumes d'eau disponibles pour les milieux naturels**

Les économies réalisées grâce aux opérations du Contrat de Canal permettront de mettre à disposition des milieux 2.5 millions de m<sup>3</sup> lorsque la totalité du programme d'opérations du Contrat de Canal sera réalisée.

Les volumes mis à disposition des milieux chaque année sont les suivants (échancier qui sera mis à jour annuellement en fonction de la réalité de l'avancement des travaux) :

#### Volume d'eau disponible au niveau local en milliers de m<sup>3</sup>

Saison d'irrigation Janv à Déc	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume disponible	889	939	969	1 327	1 549	1 809	2 143	2 476	2 476

Après ce rappel du contexte, Sandrine PIGNARD fait le point pour l'année 2013.

### Bilan des volumes disponibles pour l'année 2013

---

Pour l'année 2013, 889 000 m<sup>3</sup> sont disponibles pour les milieux naturels grâce à la réalisation des fiches action suivantes :

- Fiche action I.2.0 – Sécurisation du Canal : 2005 à 2012
  - 660 000 m<sup>3</sup> économisés => 330 000 m<sup>3</sup> disponibles
- Fiche action I.2.1 – Sécurisation du Canal 4<sup>ème</sup> Tranche : 2012-2013
  - 90 000 m<sup>3</sup> prévu, 70 000 m<sup>3</sup> économisés => 35 000 m<sup>3</sup> disponibles
- Fiche action I.4.0 – Modernisation des réseaux gravitaires de la section 1, 2<sup>ème</sup> Tranche sur l'Isle-sur-la-Sorgue : 2010-2011
  - 900 000 m<sup>3</sup> économisés => 450 000 m<sup>3</sup> disponibles
- Fiche action Canal Mixte – Sécurisation du Canal 2005-2013
  - 74 000 m<sup>3</sup> disponibles

### Bilan des restitutions aux milieux naturels effectuées par le canal en 2013

---

- Restitutions liées aux rejets de régulation du canal

Sandrine PIGNARD présente les restitutions effectuées par le canal liées à la régulation du débit. Ces restitutions correspondent à des rejets techniques qui sont par nature aléatoires, temporaires et non programmés. Ces rejets peuvent aller de 1 à 10 millions de m<sup>3</sup> selon les cours d'eau et les années. Les cours d'eau concernés sont la Nesque, l'Auzon, le Mède, le Bregoux, La Salette, l'Ouvèze, l'Aigues et la Seille.

- Discussion

Gilles BLANC réagit à l'évocation de ces rejets techniques en soulevant la question du lien entre le Protocole de Gestion et les Etudes Volumes Prélevables (EVP) engagées sur certains bassins versants du Vaucluse. Aujourd'hui, les rejets de régulation du canal de Carpentras dans les cours d'eau ne font pas l'objet de déclaration ni d'aucune sorte d'acte administratif. Ces rejets liés à la régulation du canal et qui sont donc aléatoires ont modifié les milieux et les usages, notamment agricoles. Gilles BLANC se pose la question du devenir de ces rejets et pense qu'il est nécessaire de les pérenniser et de les encadrer, dans le but de préserver les usages et les milieux.

Gilles BLANC fait le point sur les différentes EVP du Vaucluse :

- Bassin du Calavon, Bassin de l'Ouvèze, Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux : les 3 EVP sont terminées.
- Bassin du Lez et de l'Aigues: EVP en cours
- Bassin de la Nesque : pas d'EVP

Sur le Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux, le bureau d'études en charge de l'EVP n'a pas mis en évidence de déficit quantitatif. Il existe un étiage sévère naturel à l'amont du Canal de Carpentras avec des rejets de STEP, et un fort soutien d'étiage à l'aval de Carpentras du fait des rejets techniques de régulation du canal. Le préfet de département et le préfet coordonnateur de bassin n'ont pas encore pris leur décision concernant le classement du bassin. A priori, le bassin ne sera pas classé comme déficitaire sous réserve qu'il y ait une meilleure gestion des prélèvements en amont et une contractualisation des rejets de l'ASA en aval pour préserver les milieux et les usages. Il n'y aurait donc pas de restrictions concernant les prélèvements sur le Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux et la zone ne serait pas classée en ZRE.

Pour cela, il faut qu'une discussion entre l'ASA, les irrigants et la Chambre d'Agriculture se mettent en place pour trouver un accord sur les restitutions d'eau du canal pour le maintien de l'usage irrigation.

Sandrine PIGNARD rappelle que lors de la phase d'état des lieux du Contrat de Canal, le constat a été fait qu'il y avait un manque de données sur les besoins en eau, d'un point de vue environnemental, des milieux aquatiques locaux traversés par le Canal de Carpentras.

Hélène JEHRIT confirme que les résultats des EVP vont nous apporter des éléments sur les besoins des milieux. Il faudra prioriser les besoins des milieux pour décider la destination des économies d'eau.

Claire BERNARD demande s'il est envisageable que les volumes disponibles dans le cadre du Protocole de gestion répondent à des besoins d'usage, notamment s'il n'existe pas de besoins environnementaux des milieux aquatiques.

Hélène JEHRIT répond que ce n'est pas le but du protocole de gestion. Les restitutions d'eau doivent avoir un but environnemental et doivent bénéficier aux milieux naturels.

Les représentants de l'Agence de l'Eau insistent sur le fait que les volumes mis à disposition dans le cadre du protocole de gestion sont destinés en priorité aux milieux aquatiques locaux dans un but environnemental. S'il n'existe pas de besoin des milieux aquatiques locaux, le bassin versant durancien sera le milieu destinataire des économies d'eau, toujours dans un but environnemental.

- Restitutions conventionnées de l'ASA

Séréna DAVID présente une restitution du canal de Carpentras à l'Auzon qui n'est pas liée à la régulation. C'est une restitution qui a les caractéristiques d'une restitution « Protocole de Gestion ». Cette restitution a pour but d'améliorer le fonctionnement du milieu naturel en diluant les rejets de la STEP de Carpentras. Un arrêté préfectoral précise le débit maximal de restitution d'eau du canal dans l'Auzon. Enfin, une convention entre la mairie et l'ASA précise les débits et période de restitution, les modalités de comptage et de suivi ainsi que les accords financiers pour indemniser les coûts pour l'ASA.

Le volume mis à disposition par l'ASA pour cette restitution est de 1.3 millions de m3.

Séréna DAVID ajoute, qu'en plus de cette restitution dans l'Auzon, la réalisation de la fiche action I.6.1 du contrat de canal « Densification des réseaux – ASA du Rocher à Saint Pierre de Vassols » a permis que chaque année 415 000 m<sup>3</sup> ne soient plus prélevés dans le Mède.

Le bilan des volumes disponibles et des restitutions effectuées en 2013 amène au 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : quelle destination pour les 889 000 m<sup>3</sup> disponibles en 2013 ?

## Destination des économies d'eau 2013

---

Séréna DAVID rappelle les pistes de réflexion :

- Restitution à l'Auzon conventionnée avec la mairie de Carpentras
- Economie pour le Mède de 415 000 m<sup>3</sup> équivalent à une restitution au Mède

Les personnes présentes sont interrogées sur les autres besoins connus des milieux aquatiques locaux.

Gilles BLANC propose que sachant que les économies d'eau du Protocole de gestion n'ont pas à pérenniser les usages, il sera nécessaire que le canal de Carpentras travaille avec la Chambre d'Agriculture sur cette question de manière indépendante par rapport à la COEC'EAU.

Claire BERNARD confirme l'envie et la nécessité de ce travail commun. Elle ajoute qu'il sera plus judicieux qu'à l'avenir ce soit Mme Viviane SIBÉ du service environnement de la Chambre d'Agriculture (notamment en charge des zones humides) qui soit présente à la COEC'EAU. En effet, cette personne sera plus à même de rapporter les besoins des milieux.

Laetitia BAKOUR précise qu'il n'y a pas de besoin environnemental en eau à l'aval du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux du fait notamment du caractère très artificialisé des cours d'eau du bassin en aval du Canal. Elle confirme qu'il y a des prélèvements agricoles dans l'Auzon. Des éléments concernant d'éventuels besoins des milieux seront apportés par l'EPAGE SOMV lors d'une prochaine rencontre.

Christel TENTORINI exprime qu'il n'y a pas de besoin pour le bassin des Sorgues à l'exception peut-être de la zone humide des Confines. Elle apportera des éléments plus précis concernant les besoins de cette zone humide lors d'une prochaine rencontre.

Olivier NAVARRO précise que les restitutions d'eau du canal dans l'Ouvèze n'ont qu'une influence extrêmement localisée sur l'Ouvèze. En effet, sur ce secteur de l'Ouvèze les infiltrations sont extrêmement importantes et les étiages très sévères.

Il rapporte également que l'EVP Ouvèze a mis en évidence que les prélèvements pour les usages agricoles dans l'Ouvèze et la Seille s'élèvent entre 12 et 17 millions de m<sup>3</sup> ce qui correspond aux restitutions du canal de Carpentras (12 millions m<sup>3</sup>/an). Il suggère qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à une substitution des prélèvements dans l'Ouvèze par une amenée d'eau du canal à ces agriculteurs.

Fabrice DOUMENC répond qu'il existe un projet d'extension des réseaux du canal de Carpentras vers le secteur de l'Ouvèze.

Après consultation, il est décidé que les restitutions actuellement faites par le Canal dans l'Auzon pour l'amélioration de la qualité de l'eau peuvent être considérées comme des restitutions répondant aux exigences du protocole de gestion. Par conséquent, il sera proposé au prochain comité de pilotage du Contrat de Canal que la destination des 889.000 m<sup>3</sup>/an disponibles à ce jour pour le milieu soit l'Auzon en aval des rejets de la STEP de Carpentras.

## Destination des économies d'eau futures

---

Sandrine PIGNARD évoque une piste de destination pour les futures économies d'eau : le Récaveau. Dans le cadre du projet de modernisation des réseaux sur la commune de Monteux, l'étude d'impact suggère que pour compenser la mise hors service du réseau gravitaire, une part des économies d'eau réalisées soit restituée au Récaveau. En effet, seules deux filioles se rejetant dans le Récaveau vont être conservées sur le secteur de la modernisation, faisant passer le débit de restitution du canal au Récaveau de 150 L/s à 60L/s. Les services de l'Etat ont également demandé une concertation sur le sujet et des précisions quant à ces restitutions.

Les personnes présentes s'accordent pour dire qu'il est difficile voire impossible de quantifier les besoins du Récaveau d'un point de vue écologique et donc de quantifier les restitutions à effectuer.

Laetitia Bakour suggère que le Récaveau va peut-être retrouver un fonctionnement « plus naturel » et méditerranéen avec la suppression de certains des rejets du canal.

Fabrice DOUMENC explique que la mise en place de restitution d'eau du canal dans le Récaveau sera très difficile d'un point de vue technique. En effet, ces restitutions impliquent le maintien de certaines filioles dans un but unique environnemental. Ce maintien aura un coût extrêmement élevé pour l'ASA. Utiliser le réseau pression pour faire des restitutions paraît encore plus aberrant et sera encore plus coûteux. Fabrice DOUMENC s'interroge sur les financements de telles restitutions.

Gilles BLANC pense qu'il faudra étudier les besoins des milieux et se concentrer sur quelques zones où seront effectués des tests.

## Composition de la COEC'EAU

---

Sandrine PIGNARD rappelle que pour cette première réunion, l'ensemble des membres prévus dans le document contractuel du Contrat de Canal n'a pas été convoqué. En effet, l'ASA a préféré organiser une première réunion de travail avec les acteurs les plus directement impliqués afin de jeter les bases de l'organisation et du fonctionnement de cette COEC'EAU.

Concernant la composition de la COEC'EAU, Jean-Louis GRAPIN, pense qu'il serait délicat de la modifier étant donné que cette composition a été actée dans le document contractuel du Contrat de Canal.

Le Contrat de Canal prévoit que d'autres membres puissent être associés à la COEC'EAU. Gilles BLANC pense que la présence d'experts des milieux aquatiques au sein de la COEC'EAU permettrait de mieux définir et rapporter les besoins des milieux. Il est proposé que le Conservatoire des Espaces Naturels PACA soit associé à la COEC'EAU. Il est rappelé que le CEN a récemment mené une étude sur les zones humides du Vaucluse.

Par ailleurs, Gilles BLANC pense que l'ONEMA pourrait également avoir des éléments de connaissance sur les besoins des milieux. Il est regrettable que personne n'ait pu assister à la

réunion, mais il faudra les solliciter à nouveau pour que l'ONEMA prenne part à la réflexion sur la destination des économies d'eau.

Il est décidé qu'un groupe de travail soit réuni d'ici 6 mois par l'ASA du Canal de Carpentras pour échanger autour des besoins des milieux. Ce groupe sera composé de :

- ONEMA
- CEN PACA
- Syndicats de rivière

Il est également décidé qu'une COEC'EAU aura lieu dans un an avec l'ensemble des membres prévus dans le Contrat de Canal ainsi que le CEN PACA sous réserve de leur volonté d'intégrer la COEC'EAU.

Sandrine PIGNARD remercie l'ensemble des participants. L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion est close.